

MAIRIE

DE LESCURE
D'ALBIGEOIS
81380

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le 28/09/2026

ID : 081-218101442-20260921-DEL_62_2026-DE



SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

Date de convocation :

15/09/2026

Date d'affichage :

15/09/2026

Numéro : 62/2026

Le 21 septembre 2026, à 18 heures, le **Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard DELBRUEL, Maire.

Présents : Bernard DELBRUEL, Yves MONTEILLET, Françoise CHINCHOLLE, Olivier LEBRUN, Patrizia DRY, Martine DELEUZE, Christian DUMAY, Laurent JEANNIN, Franck GARRIC, Liliane ESPIE, Robin COT, Patricia COMBETTES, David POUTRAIN, Carole SEGURA, Maxime FONTANILLE, Bénédicte LEYMARIE, Ghislain PELLIEUX, Claudette ROUQUETTE-BAULES, Alain CANAC, Jérôme SABRIE, Jean-Claude RAFFANEL,

Absents excusés représentés : Nassera ABADLIA (Bernard DELBRUEL), Francis ALARY (Yves MONTEILLET), Laurence GUIRAUD (Patrizia DRY), Inès LEBAILLY (Martine DELEUZE), Sophie SANCHEZ (Alain CANAC).

Absents excusés non représentés : Denis ROUQUETTE

Absents non excusés non représentés :

Secrétaire de séance : Yves MONTEILLET

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS ET L'ASSOCIATION « E.V.A. » RELATIVE À LA STÉRILISATION ET À L'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS

L'article L. 211-27 du code rural et de la pêche maritime prévoit que le maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, en vue de leur stérilisation et de leur identification, préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux.

Dans ce cadre, la communauté d'agglomération de l'Albigeois et l'association « E.V.A. » proposent à la commune de Lescure-d'Albigeois de conclure une convention tripartite de partenariat afin d'organiser une campagne de stérilisation et d'identification par tatouage des chats errants présents sur le territoire communal.

Aux termes de cette convention, l'association « E.V.A. » assure la capture des chats, leur transport chez l'un des cabinets vétérinaires partenaires, leur prise en charge le temps de la convalescence, puis leur remise en liberté sur leur lieu de capture. La communauté d'agglomération de l'Albigeois prend à sa charge le coût de la stérilisation et de l'identification par tatouage, aux tarifs négociés par l'association. La commune, pour sa part, n'engage aucune dépense : elle autorise seulement la capture et le ramassage des chats errants sur son domaine public, le transport des animaux vers les cabinets vétérinaires ou le chenil communautaire, ainsi que leur relâcher sur le territoire communal après stérilisation et identification.

La convention est conclue à compter de sa signature et jusqu'au 31 janvier 2027, sans tacite reconduction.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21,
- Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment son article L. 211-27,
- Vu le projet de convention de partenariat entre la commune de Lescure-d'Albigeois, la communauté d'agglomération de l'Albigeois et l'association « E.V.A. », annexé à la présente délibération,
- Considérant l'intérêt, pour la commune, de participer à cette campagne de stérilisation et d'identification des chats errants sans charge financière pour son budget,
- Considérant l'exposé ci-dessus,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec la communauté d'agglomération de l'Arbigeois et l'association « E.V.A. » relative à la stérilisation et à l'identification des chats errants, annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire
Bernard DELBRUEL



Le Secrétaire de séance
Yves MONTEILLET

A black ink signature of Yves MONTEILLET.